

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Aide à l'interprétation

Questions / Réponses

Admissibilité

Quel type d'organisme peut faire une demande ?

Les organismes suivants sont admissibles :

- Organismes municipaux;
- Entreprises privées, à l'exception des entreprises du secteur financier;
- Entreprises d'économie sociale, à l'exception des entreprises du secteur financier;
 - tout autre organisme à but non lucratif ou coopérative;
- Organismes des réseaux du milieu de l'éducation;
- Personnes morales souhaitant démarrer une entreprise privée ou d'économie sociale.

Quel type de projet est admissible ?

Le projet doit correspondre à la définition d'un service de proximité et ainsi répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Répondre aux **besoins essentiels** selon les différents cycles de vie des membres de sa communauté;

Un projet devra répondre à un ou plusieurs besoins essentiels de la population selon son cycle de vie :

- Jeunes
 - Familles
 - Nouveaux arrivants
 - Personne vivant seule
 - Aînés
- Contribuer au **maintien et/ou au développement de sa communauté;**

- Être **accessible** et intégré dans une **vision territoriale**;

Le projet devra être accessible à sa communauté via une **proximité géographique** (service offert directement dans la communauté), via une **proximité par la mobilité** (livraison d'un service dans la communauté) ou via une **proximité par le regroupement** (partage de services par plusieurs municipalités).

Une vision territoriale suppose une stratégie qui vise à contribuer au développement d'une communauté, mais aussi au développement durablement du territoire auquel elle appartient.

- Améliorer la **qualité de vie**, le **dynamisme** et l'**attractivité** de sa communauté;
- Consolider le **sentiment d'appartenance** tout en renforçant le **tissu social** de sa communauté.

Le projet doit être situé dans une des municipalités de la région de **Chaudière-Appalaches**

Voici des exemples de types de projet admissibles :

- | | |
|--------------------------|--|
| • dépanneurs; | • salles multifonctionnelles; |
| • épiceries; | • jardins communautaires; |
| • stations essence; | • logements; |
| • salles communautaires; | • service de livraison d'un service situé à proximité; |
| • maison des jeunes; | • service de garde; |
| | • etc. |

Dépôt des demandes d'aide et processus de sélection

Comment déposer un projet ?

Les dépôts de projets doivent se faire avant le 28 avril 2021. Si les sommes ne sont pas entièrement octroyées, la seconde date limite de dépôt est le 30 juin 2021.

Les documents suivants doivent être envoyés à l'adresse courriel suivante : info@mrclothinere.org

- Résolution désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme pour ce projet.
- Copie des lettres patentes ou du document confirmant l'existence juridique.
- Formulaire de présentation du projet rempli et signé.
- Plan de réalisation
- Plan de financement détaillé
- Structure de gouvernance du projet
- Lettre du ou des partenaires apportant une aide financière, matérielle ou humaine au projet.
- Derniers états financiers.
- Résumé du dernier rapport annuel d'activité.
- Tous autres documents pertinents

Comment seront sélectionnés les projets ?

1. Les organismes intéressés devront répondre à un appel à projet lancé par leur MRC.
2. La MRC et l'organisme mandataire devront valider l'admissibilité du projet selon le document « Grille d'analyse d'admissibilité de projet ».
3. Le comité de sélection de projets de chaque MRC fera la sélection des projets sélectionné en fonction du document « Grille d'évaluation de projet ».
4. Finalement le Comité directeur valide et sélectionne les projets sélectionnés.

Les projets qui seront sélectionnés devront répondre à tous les critères de base issus de la définition d'un service de proximité

De plus, les projets sélectionnés seront priorisés en fonction des critères d'évaluation de la grille d'analyse.

Les grilles d'analyse d'admissibilité et d'évaluation se trouvent à l'Annexe 1 du présent document.

ANNEXE 1

Grille d'analyse d'admissibilité et d'évaluation

